

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### REGARD EPARGNE PME (Code AMF FCE20150092),

#### Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Nourricier soumis au droit français

Ce FCPE est géré par PRO BTP Finance, Société de Gestion de Portefeuille du Groupe PRO BTP

#### Objectifs et politique d'investissement :

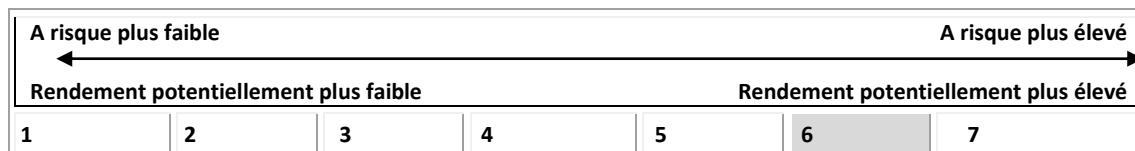
**Classification AMF :** Actions de pays de la zone euro. Le FCPE REGARD Epargne PME est un fonds nourricier du compartiment LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS France, également classée dans la catégorie « Actions de pays de la zone euro ». A ce titre, le FCPE investit en permanence 98 à 100% de son actif en actions du compartiment LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS France. Le solde de 2%, au maximum, sera investi en liquidités. La performance du fonds sera inférieure à celle du FCP maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. L'objectif de gestion de ce fonds consiste à offrir une performance aussi proche que possible de celle du compartiment maître LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS France, le fonds détenant de 98 à 100% de parts de ce dernier (voir DICI joint « L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice CAC PME GR Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres. L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com). La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com). En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds. Le Fonds investit en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des titres PME/ETI éligibles au PEA/PME. Le Fonds respecte également en permanence les contraintes d'actifs lui permettant d'être acquis dans le cadre d'un PEA-PME, à savoir la détention de titres dont l'éligibilité est définie par les critères de l'INSEE, la société émettrice devant compter moins de 5000 salariés, et son chiffre d'affaire annuel ne devra pas dépasser 1,5 milliards d'euros, ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros. La devise de l'action est l'Euro (EUR). »

Les revenus nets du FCPE sont intégralement réinvestis.

**A compter du 02 mars 2020, vous pouvez demander le rachat de vos parts auprès du Teneur de Comptes Conservateur de Parts. Lorsque la demande de rachat est reçue par le Teneur de Comptes Conservateur de Parts avant 17h00, deux jours ouvrés avant la date de calcul de la valeur liquidative (ou le 1er jour ouvré précédent en cas de jour férié légal) pour les demandes faites par courrier, et avant 17h00, un jour ouvré avant la date de calcul de la valeur liquidative pour les demandes faites par internet, et sous réserve de la réception de tous les documents justificatifs éventuels, votre rachat sera réalisé sur la première valeur liquidative du FCPE calculée après la date de réception de la demande. La valeur liquidative du fonds est calculée de façon quotidienne.**

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans. Attention, cette durée de placement recommandée ne tient pas forcément compte de la durée légale de blocage de votre épargne. Recommandation: ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement :



Cet indicateur de risque synthétique se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Le FCPE est classé dans la catégorie 6 car il présente un profil de risque dû à ses investissements dans son OPCVM maître, le compartiment LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS France » (exposé aux actions de petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire listées sur le marché Euronext Paris et éligibles au PEA PME).

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

**Risque important pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de liquidité :** il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

#### Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

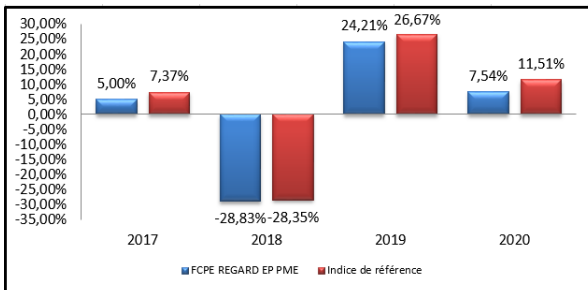
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année*	
Frais courants	2,28% de l'actif net
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances :	
Commission de surperformance	N/A

Dans certains cas, les frais peuvent être moindres et/ou pris en charge par l'entreprise – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre entreprise. Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir auprès de son Teneur de Comptes Conservateur de Parts, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

\* Le chiffre communiqué se fonde sur les frais courants prélevés au cours de l'exercice 2020. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Il sera mis à jour sur la base du prochain exercice clos. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au règlement de ce FCPE, disponible sur le site internet [www.probtp.com](http://www.probtp.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

#### Performances passées :



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Date de création du FCPE : 02/02/2016

Devise de calcul des performances passées du FCPE : EURO.

#### Informations pratiques :

**DEPOSITAIRE :** CACEIS Bank 1-3 Place Valhubert 75013 PARIS ;

**TENEUR DE COMPTE CONSERVATEUR DE PARTS :** REGARDBTP, 7 Rue du Regard, 75006 PARIS

**Forme juridique :** FCPE multi-entreprises ;

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCPE** (prospectus /rapport annuel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FCPE sur simple demande écrite auprès de : PRO BTP Finance – 7 rue du Regard - 75006 PARIS ;

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** site Internet [www.probtp.com](http://www.probtp.com), rubrique épargne salariale

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCPE.

**Conseil de surveillance :** Commun à l'ensemble des Fonds Communs de Placement d'Entreprise de la gamme REGARD EPARGNE, il est institué en application de l'article L 214-164 du Code Monétaire et Financier et comprend vingt membres Il est composé à parité de dix membres salariés, porteurs de parts d'au moins un des fonds communs de placement d'entreprise représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés, désignés par les Fédérations syndicales professionnelles de salariés représentatives au niveau national et signataires ou adhérentes à l'accord cadre, et de dix représentants des entreprises adhérentes, désignés par les Organisations professionnelles d'employeurs. Chaque fonds dispose d'au moins un porteur de parts au Conseil de Surveillance. Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, d'examiner la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE. Le Conseil de surveillance d'un FCPE adopte en outre un rapport annuel mis à la disposition de chaque porteur de parts. Pour plus de précisions, veuillez-vous reporter au règlement. **Politique de rémunération :** Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.probtpfinance.com](http://www.probtpfinance.com) Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

*La responsabilité de PRO BTP Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.*

Ce FCPE est agréé par l'Autorité des marchés financiers et réglementé par l'AMF. PRO BTP Finance est agréée par la France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/03/2021

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ASSET MANAGEMENT BY  
**LYXOR**  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GROUP

### Lyxor PEA PME (DR) UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0011770775 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.  
Géré par Lyxor International Asset Management S.A.S. ("LIAM")

### Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel de gestion passive. L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'Indice CAC PME GR Index (dividendes bruts réinvestis) ("Indice de Référence"), libellé en Euros (EUR), et représentatif des actions de petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire listées sur le marché Euronext Paris, et éligibles au PEA PME, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi ("tracking error") entre les performances du Fonds et celles de son Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site Internet de Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) contient des informations plus détaillées sur les Indices Euronext.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant dans un panier d'actifs principalement constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires de titres.

L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites Internet des places de cotation du Fonds.

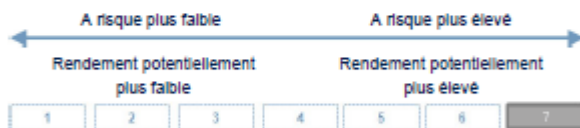
Le Fonds investit en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des titres PME/ETI éligibles au PEA/PME.

Le Fonds respecte également en permanence les contraintes d'actifs lui permettant d'être acquis dans le cadre d'un PEA-PME, à savoir la détention de titres dont l'éligibilité est définie par les critères de l'INSEE, la société émettrice devant compter moins de 5000 salariés, et son chiffre d'affaire annuel ne devra pas dépasser 1,5 milliards d'euros, ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : IFT, actions internationales.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification** : Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

### Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son Indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

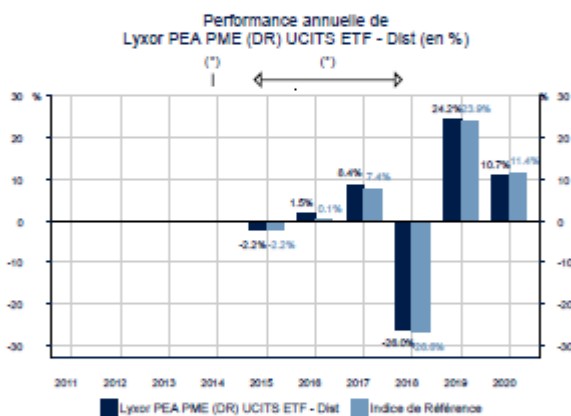
- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

## Frais

Les frais que vous payez permettent de couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts de promotion et de distribution. Ces frais diminuent la performance potentielle de votre Investissement. Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

Frais ponctuels prélevés avant ou après Investissement	
Frais d'entrée :	Non applicable aux Investisseurs sur le marché secondaire*.
Frais de sortie :	Non applicable aux Investisseurs sur le marché secondaire*.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre Investissement ne vous soit distribué.	
*Sur le marché secondaire : le Fonds est un ETF, ainsi les investisseurs qui ne sont pas des Participants Autorisés doivent en principe acheter ou vendre les actions du Fonds sur le marché secondaire. Sur le marché secondaire, les investisseurs peuvent supporter des commissions de courtage et/ou des frais de transaction liés au passage de leur ordre d'achat/vente sur la bourse concernée. Ces frais sont perçus par des intermédiaires de marché et ne sont pas prélevés par/versés au Fonds ou à la société de gestion. Les investisseurs peuvent également payer un montant additionnel occasionné par l'écart entre le prix à la vente et le prix à l'achat des actions du Fonds (« bid-ask spread »).	
Sur le marché primaire : les Participants Autorisés qui souscrivent/achètent leurs actions directement auprès du Fonds paieront les coûts applicables au marché primaire du Fonds tels que décrits à la Section 4 du prospectus.	
Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année.	
Frais courants :	0,50 %.
Ce pourcentage est calculé d'après les dépenses effectuées pour l'exercice clos en octobre 2020 (TTC le cas échéant) et peut varier d'une année sur l'autre. Il ne comprend ni les commissions de performance ni les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de gestion collective.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances particulières	
Commission de performance :	Néant.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. La performance est indiquée en Euro (EUR), nette de tous les frais à la charge du Fonds. Le Fonds a été créé le 9 avril 2014. Lorsque l'Indice de Référence est libellé dans une autre devise que celle du Fonds, la performance de l'Indice de Référence est d'abord convertie dans la devise du Fonds par souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'Indice de Référence.

(\*) Jusqu'au 11/05/2014, l'Indice de Référence du Fonds était le CAC PME NR  
 (\*) Jusqu'au 23/03/2018, les performances du Fonds indiquées correspondent à celles du FCP - Lyxor PEA PME (DR) UCITS ETF (le Fonds absorbé). Ce dernier a été absorbé par le Fonds le 23/03/2018

## Informations pratiques

### ■ Dépositaire : Société Générale.

D'autres informations pratiques concernant le Fonds, le dernier prospectus, ainsi que les derniers rapports annuels et les documents semestriels, sont disponibles en français ou en anglais, gratuitement auprès du service clients de la société de gestion, 17, Cours Valmy, Tours Société Générale 92600 Puteaux, FRANCE.

Le Fonds est un compartiment de SICAV MULTI UNITS FRANCE, ainsi le prospectus, les rapports annuels et les documents semestriels sont établis pour l'ensemble de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués en vertu de la loi qui lui est applicable (c'est à dire que les actifs du Fonds ne peuvent être utilisés pour acquitter les passifs d'autres compartiments de la SICAV). Les règles de conversion d'actions entre compartiments sont détaillées (le cas échéant) dans le prospectus de la SICAV.

■ Informations supplémentaires : la valeur liquidative et autres informations concernant les catégories d'actions (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

Des informations concernant les teneurs de marchés, les places de cotations ainsi que les modalités de cotation sont disponibles sur la page dédiée au Fonds sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com). La valeur liquidative indicative est publiée en temps réel par l'entreprise de marché pendant les heures de cotation.

■ Fiscalité : la législation fiscale applicable dans l'Etat membre où le Fonds est domicilié peut affecter les investisseurs. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller habituel.

La responsabilité de Lyxor International Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles à l'adresse [www.lyxor.com](http://www.lyxor.com) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion Lyxor International Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur présentées ici sont exactes et à jour au 19 février 2021.